



# ABSENCE

## QUE FAIRE SI MON ENFANT EST ABSENT ?

01

### INFORMER LE COLLÈGE

- SOIT PAR TELEPHONE AU 01 64 99 21 40 ;
- SOIT PAR MAIL :  
VIE-SCOLAIRE1.0912233H@AC-VERSAILLES.FR
- SOIT PAR L'ENT AUX AED (EN TAPANT "AED SURVEILLANTS").

02

### RÉGULARISER L'ABSENCE

- SI VOUS AVEZ ENVOYÉ UN MAIL (VIA L'ENT OU L'ADRESSE MAIL), L'ABSENCE EST AUTOMATIQUEMENT RÉGULARISÉE.
- SI VOUS AVEZ PRÉVENU PAR TÉLÉPHONE, DEUX OPTIONS S'OFFRENT À VOUS:
  - 1) REMPLIR UN BILLET D'ABSENCE DANS LE CARNET DE LIAISON QUE VOTRE ENFANT VIENDRA FAIRE VALIDER À LA VIE SCOLAIRE;
  - 2) NOUS ECRIRE PAR MAIL OU ENT POUR JUSTIFIER.

!

### ATTENTION PARTICULIÈRE

LORSQUE QUATRE DEMI-JOURNÉES D'ABSENCES NON JUSTIFIÉES (CONSÉCUTIVES OU NON) ONT ÉTÉ CONSTATÉES DANS UNE PÉRIODE D'UN MOIS, LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU LA CPE TRANSMET SANS DÉLAI LE DOSSIER DE L'ÉLÈVE À L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE.

PENSEZ À RÉGULARISER !

